

Remplacements en PUI par les internes en pharmacie

Bilan du questionnaire
Etats des lieux des remplacements en PUI

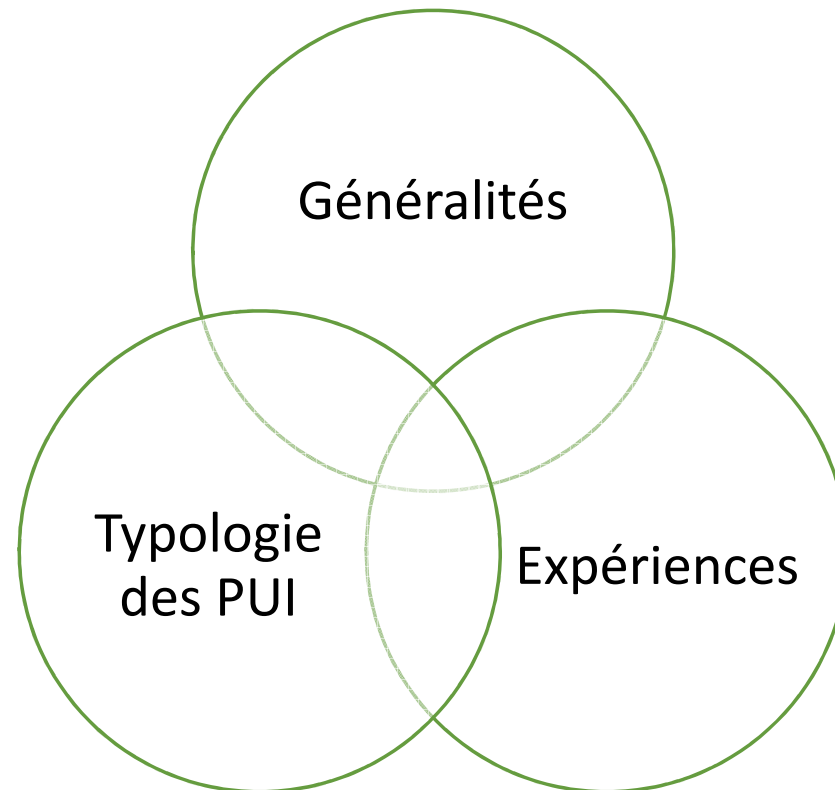
Journée du SYNPREPH

Mardi 22 janvier 2019

Paris

Charlotte CAVE, VP Pharmacie de la FNSIP-BM
Romain de JORNA, co-Président de la FNSIP-BM

Le questionnaire

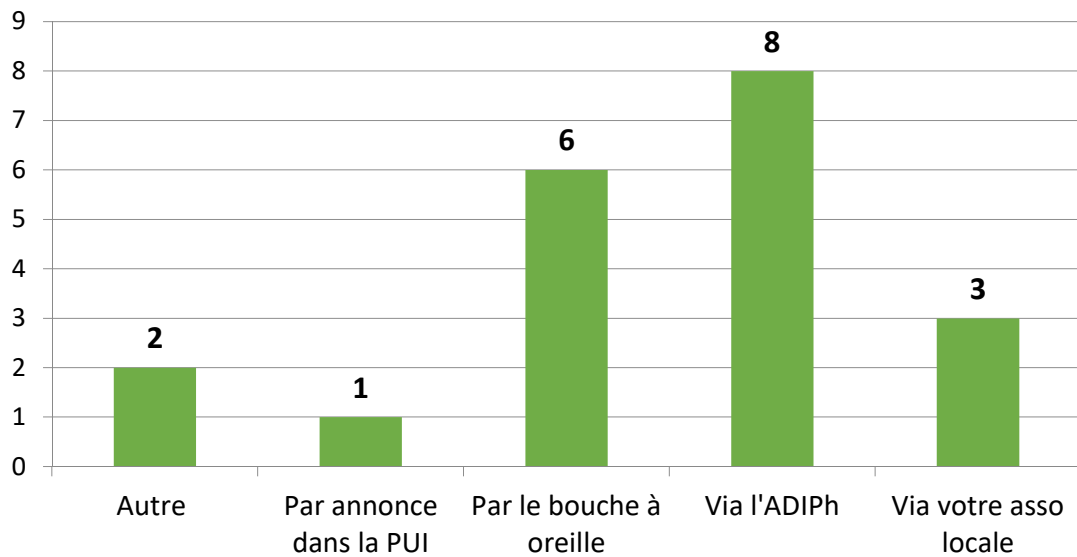


Le questionnaire

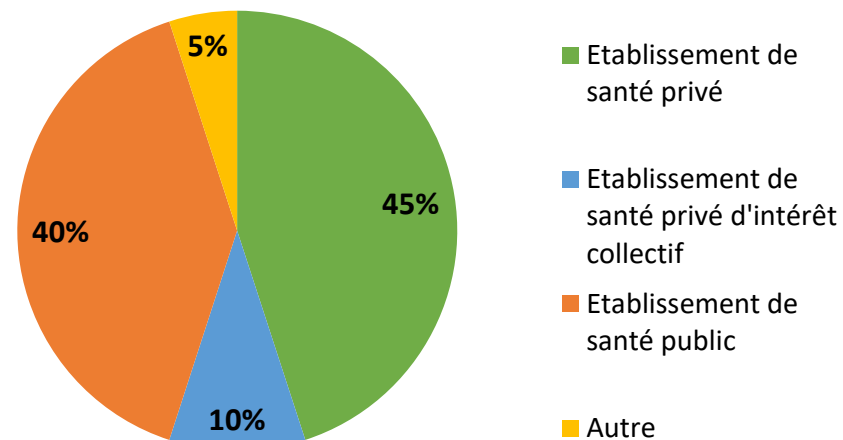
- Période analysée : 26 jours (12 septembre – 7 octobre)
- Nombre de participants : 20 participants
- Nombre de remplacements effectués : 38 remplacements
- Nombre moyen de remplacements : 1,9 [1-7] remplacements
- Médiane : 1 remplacement

Généralités

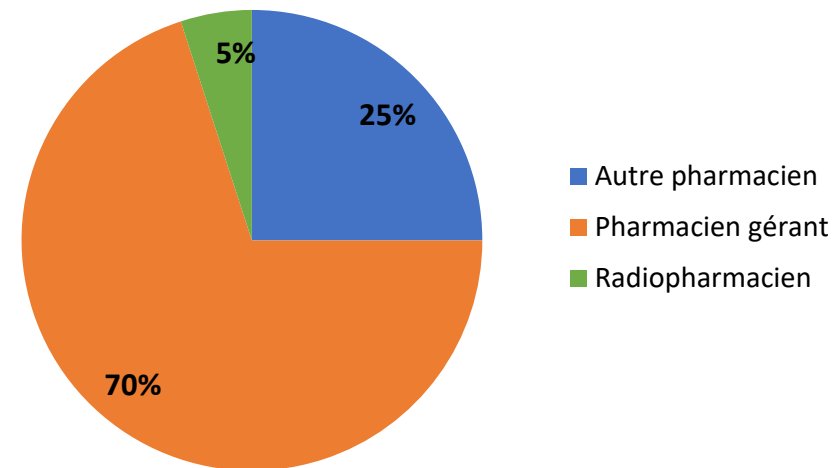
Moyen de communication des offres de remplacement



Type d'établissement de remplacement



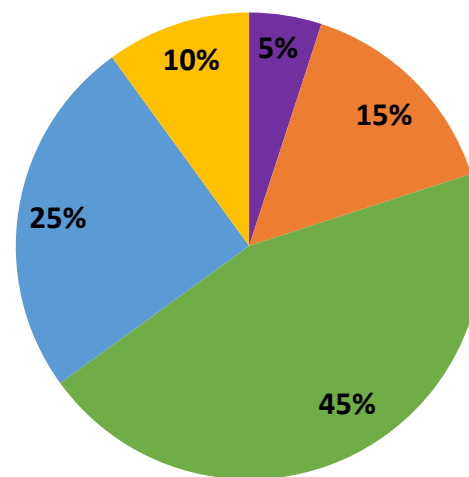
Pharmacien remplacé



Généralités

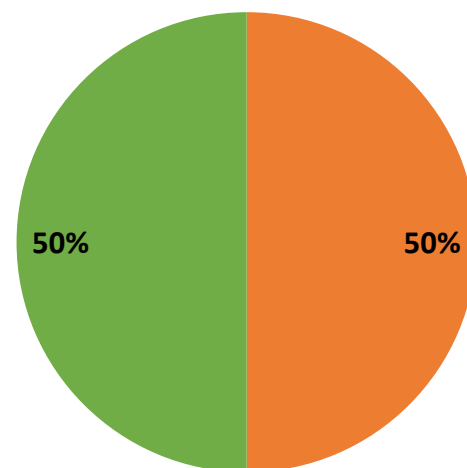
	Durée des remplacements (jours)	Nombre d'heures remplacées
Moy	24	29
Min	2	10
Max	100	50
Médiane	14,5	35

Modalités ayant permis le remplacement



- Année recherche 
- Autre
- Congés annuels 
- Disponibilité
- Sur mon temps de travail 

Remplacements multiples

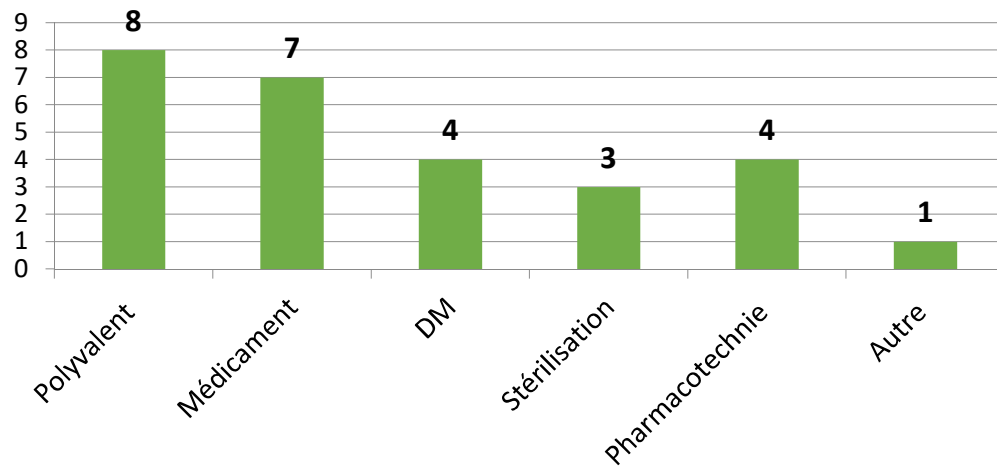


- Non
- Oui

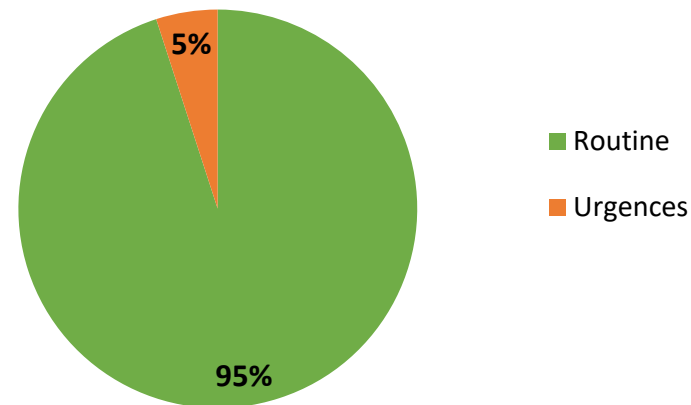
Typologie des PUI

	Nombre de pharmaciens	Nombre de préparateurs
Moy	2,2	3,6
Min	1	1
Max	7	10
Médiane	1	2

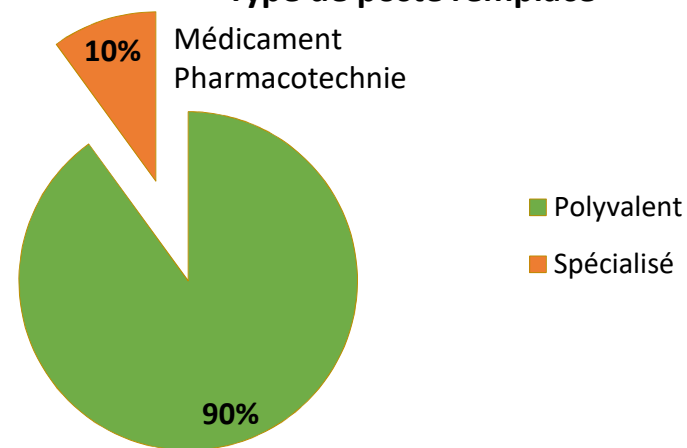
Type activité polyvalente



Activité principale

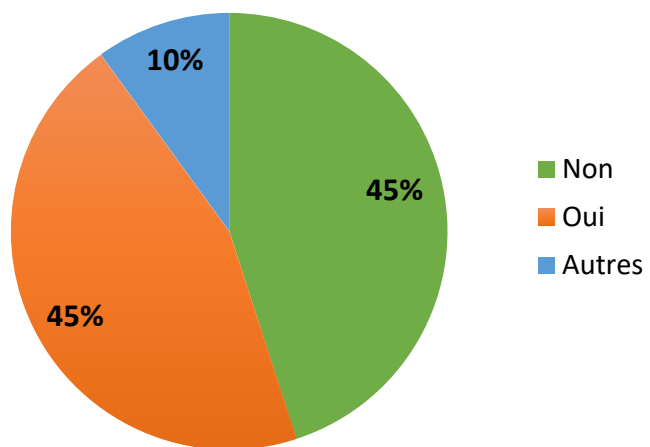


Type de poste remplacé

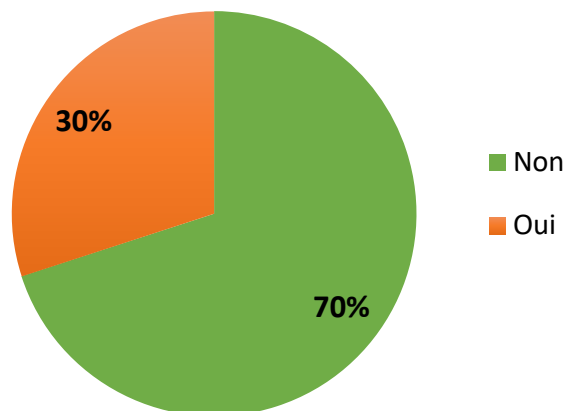


Expériences

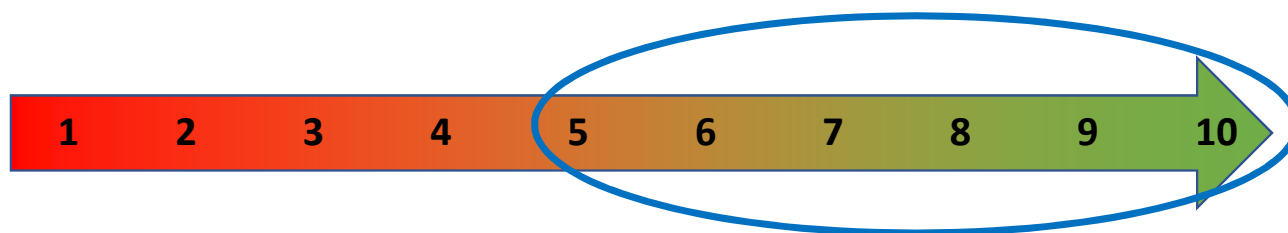
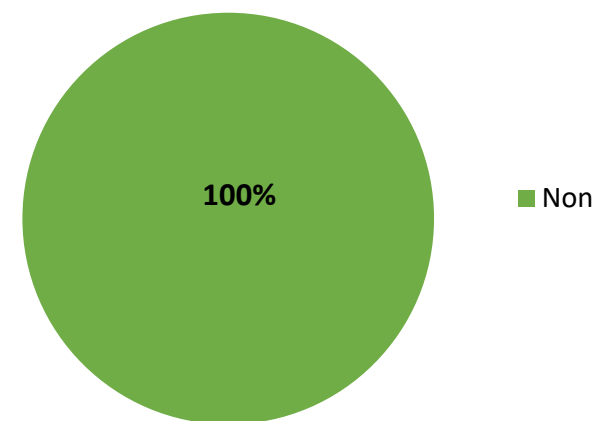
Possibilité de faire un autre remplacement



Difficultés pour rassembler les documents nécessaires au remplacement



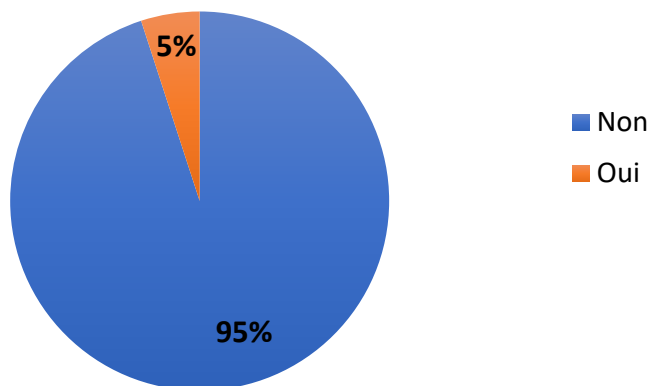
Difficultés à trouver un remplacement



Note	
Moy	8,4
Min	5
Max	10
Médiane	8

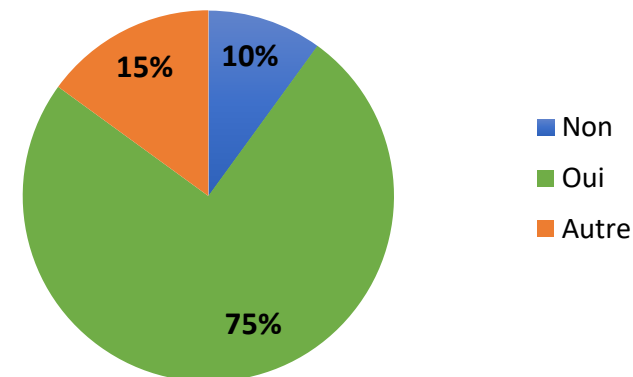
Expériences

Difficultés éprouvées pendant le remplacement



Oui : difficulté à pouvoir se libérer (congés sans solde / affaires médicales / statut du remplaçant)nt qu'interne semble nécessaire

L'expérience d'interne est-elle suffisante ?



Autre : tout dépend du semestre et de la posture managériale acquise durant l'internat mais un minimum d'expérience en tant qu'interne semble nécessaire

→ Décret du 9 mai 2017 : 5 semestres validés et 4 agréments validés

Expériences – Paroles d'internes

- Foncez ! Cela **valorise notre DES** de façon globale et d'une façon personnelle cela permet **d'acquérir de l'expérience** et cela est très enrichissant: plus **formateur, polyvalent et concret** que l'internat !!
- C'est **une chance** de pouvoir réaliser un remplacement, ne pas hésiter, ne pas avoir peur car ce sont des missions du quotidien vu durant l'internat. Pour les choses peu vues durant l'internat (approvisionnement, gestion des commandes, etc) **se former sur le tas**
- Conseils : s'intéresser aux **compétences non techniques**, maîtriser les processus, les objectifs, les indicateurs d'activités, la médico-éco.
- C'est une très bonne **expérience à vivre avant un premier poste** en tant que pharmacien
- Essayer de **négoier le contrat** si il y a un déplacement à faire, un logement à disposition, des horaires décalés...
- Attention aux glissements de tâches des préparateurs vers le pharmacien dans les petites structures
- Ne pas hésitez à **demandez de l'aide** pour la mise en place du remplacement (manque d'information du pharmacien gérant et des affaires médicales)

La convention d'assistance

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Décret n° 2017-883 du 9 mai 2017 modifiant les conditions d'exercice et de remplacement au sein des pharmacies à usage intérieur et les modalités d'organisation du développement professionnel continu des professions de santé

NOR : AFSH1705328D

« II. – Lorsque le remplacement du pharmacien gérant d'une pharmacie à usage intérieur ne peut être assuré dans les conditions prévues aux articles R. 5126-43 ou R. 5126-100, il peut être effectué par les internes en pharmacie et par les internes et pharmaciens assistants des hôpitaux des armées dans les conditions prévues au I.

10 mai 2017

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

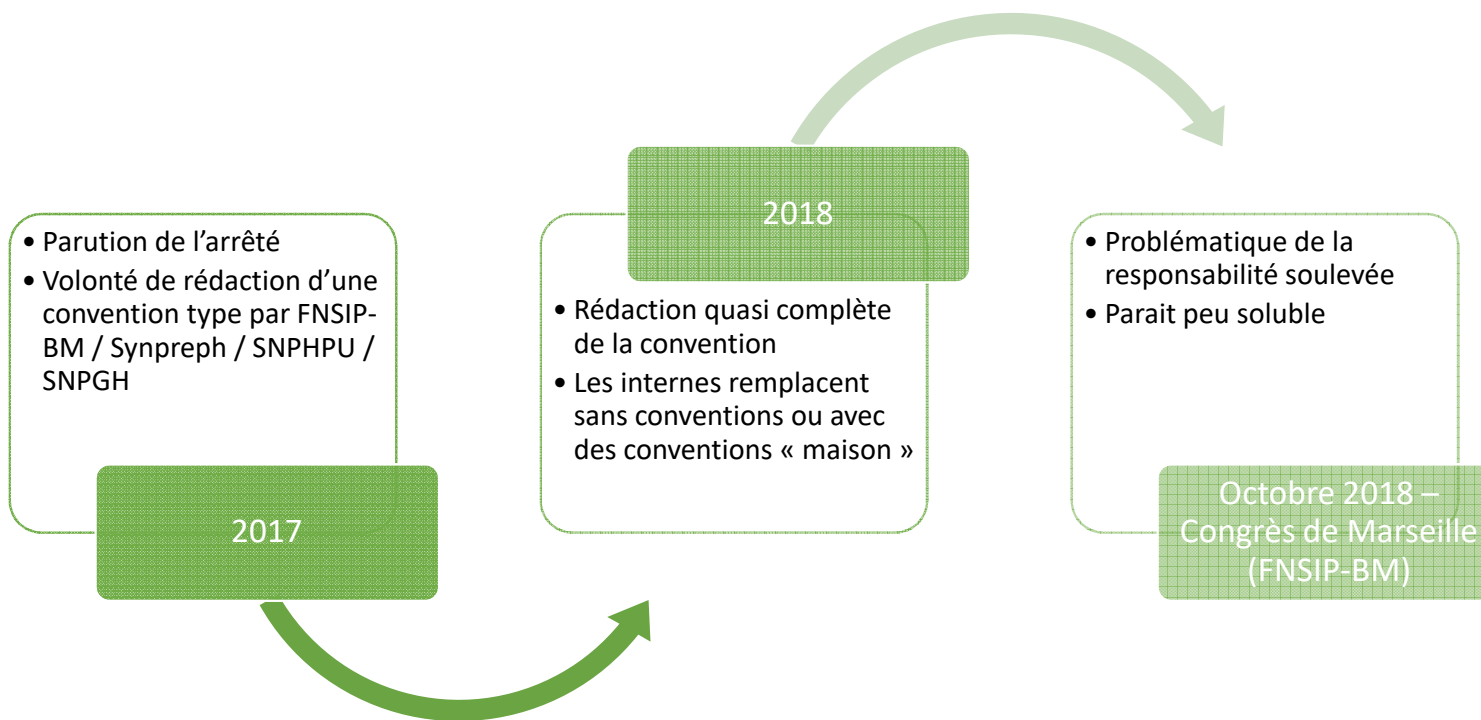
Texte 83 sur 396

« Dans ce cas, le remplacement est conditionné à la signature d'une convention d'assistance entre l'établissement auquel est rattachée la pharmacie à usage intérieur dans lequel le remplacement est effectué et un établissement dans lequel la gérance de la pharmacie à usage intérieur est assurée, pendant la durée du remplacement, par un pharmacien.

« La durée maximale de remplacement pouvant être assurée par les internes en pharmacie et par les internes et pharmaciens assistants des hôpitaux des armées est de quatre mois par an, dans la limite d'un mois par remplacement.

« Un arrêté des ministres chargés de la santé et de la défense fixe le contenu de la convention prévue au deuxième alinéa du II. »

La convention d'assistance



La convention d'assistance

- Au final beaucoup d'énergie pour un statu quo 2 ans plus tard
- Plusieurs options :
 - Validation d'une convention type
 - Abandon de la convention et mise en avant des liens de confraternité
 - Nécessite la rectification du texte auprès de la DGOS



La FNSIP-BM vous remercie de votre attention et reste à votre disposition

Contacts :

Mme Aurélie TRUFFAUT : secretaire@fnsip.fr

Mme Juliette CHARPY : contact@fnsip.fr

Mme Charlotte CAVE : vp-pharmacie@fnsip.fr

M Romain de JORNA : president@fnsip.fr

Facebook : [@fnsip](#) / Twitter : [@fnsip](#) / LinkedIn : [FNSIP – BM](#)

Courrier : FNSIP-BM / FAGE – 79 rue Périer, 92120 Montrouge